



TROILUS

TROILUS GOLD CORP.

RAPPORT DE GESTION

Pour les exercices terminés les
31 juillet 2019 et 2018

Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2019

Le présent rapport de gestion porte sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Troilus Gold Corp. (« nous », « notre », « nos », « Troilus », « Troilus Gold » ou la « Société ») pour l'exercice terminé le 31 juillet 2019 et devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 juillet 2019. Les états financiers de Troilus et les notes annexes ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Certaines mesures non conformes aux IFRS sont utilisées dans le présent rapport de gestion et sont clairement présentées comme telles. Des informations additionnelles, notamment nos communiqués de presse, ont été déposées par voie électronique sur SEDAR et sont disponibles en ligne sous le profil de la Société sur www.sedar.com ou sur notre site Web, www.troilusgold.com.

Ce rapport de gestion rend compte de nos activités jusqu'au 17 octobre 2019, sauf indication contraire. Les références à premier, deuxième, troisième et quatrième trimestre de 2019, ou à T1, T2, T3 et T4 2019, et à premier, deuxième, troisième et quatrième trimestre de 2018, ou à T1, T2, T3 et T4 2018, désignent les trimestres terminés le 31 octobre 2018, le 31 janvier, le 30 avril et le 31 juillet 2019, et le 31 octobre 2017, le 31 janvier, le 30 avril et le 31 juillet 2018, respectivement. Sauf indication contraire, toutes les sommes indiquées dans ce rapport de gestion sont en dollars canadiens.

Blake Hylands, géo., vice-président, Exploration, de Troilus, est la personne qualifiée interne au sens du Règlement 43-101 et il a revu et approuvé les informations scientifiques et techniques contenues dans ce rapport de gestion. M. Hylands est un employé de Troilus et n'est donc pas considéré comme indépendant au sens du Règlement 43-101.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'INFORMATION PROSPECTIVE

À l'exception des déclarations liées à des faits historiques concernant Troilus, certaines informations contenues dans ce rapport de gestion constituent de l'information prospective au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières. L'information prospective inclut, sans s'y limiter, les déclarations qui portent sur des événements possibles, le futur cours de l'or, l'estimation des réserves minérales et des ressources minérales, la valorisation et l'expansion éventuelles des ressources minérales, la matérialisation des estimations des réserves minérales et des ressources minérales, le calendrier et le volume de la production future estimée, les coûts de production, les dépenses d'investissement, les coûts et le calendrier de la mise en valeur des projets et des nouveaux gisements, la réussite des activités de prospection, de mise en valeur et d'exploitation minière, les délais d'obtention des permis, les fluctuations des taux de change, les besoins de capitaux supplémentaires, la réglementation gouvernementale régissant les activités minières, les risques environnementaux, les frais de remise en état imprévus, les litiges relatifs aux titres de propriété et aux réclamations et les limites liées à la couverture d'assurance. On reconnaît l'information prospective à l'emploi de termes tels que « anticipe », « croit », « prévoit », « s'attend à », « suggère », « a l'intention de », « indique », « vise à », « estimations », « prévisions », « occasion », « perspectives », « potentiel », « projeté », « prévu », « budgété », « calendrier », « stratégie », « étude » (y compris, et sans s'y limiter, les études de « faisabilité » ou de « pré-faisabilité »), « cibles » ou « modèles », à des variations de ces termes ou à l'emploi de termes similaires, ou à la description de certaines mesures, certains événements ou certains résultats qui « peuvent », « pourront », « pourraient », « doivent », « devront », « devraient » être prises, se produire ou être

atteints, ou à l'emploi d'autres expressions similaires. L'information prospective s'appuie nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien qu'elles soient considérées comme raisonnables par Troilus et ses conseillers professionnels externes à la date où l'information est communiquée, sont, de par leur nature, assujetties à d'importantes incertitudes et éventualités d'ordre commercial, économique et concurrentiel. Rien ne garantit que les déclarations prospectives se révéleront exactes, étant donné que les résultats réels et les événements futurs peuvent différer sensiblement de ceux avancés dans les déclarations prospectives.

Les informations prospectives sont fournies afin de donner de l'information concernant les attentes et les plans de la direction pour l'avenir. Toutes les informations prospectives fournies dans le présent rapport de gestion sont visées par cette mise en garde ainsi que par les mises en garde figurant dans les autres documents que nous avons déposés auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada, notamment, mais sans s'y limiter, celles figurant dans la section sur les risques et incertitudes de la notice annuelle en date du 17 octobre 2019 et de la circulaire de la direction en date du 31 décembre 2018 (toutes les deux déposées sur SEDAR) et dans ce rapport de gestion. Les facteurs susmentionnés ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs susceptibles d'influer sur la Société. Les analyses économiques (y compris les estimations des réserves minérales et des ressources minérales) intégrées aux rapports techniques sont basées sur des hypothèses et des projections concernant les cours des produits de base, les coûts, les ventes, les revenus et d'autres facteurs qui sont susceptibles de changer nettement en très peu de temps. Par conséquent, l'information économique contenue dans un rapport technique peut rapidement devenir obsolète. Troilus décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les informations prospectives ou d'expliquer tout écart important entre les événements ultérieurs et ces informations prospectives, à moins que la législation et la réglementation applicables ne l'y obligent.

TERRAIN DE TROILUS GOLD

Le terrain de Troilus Gold est situé au nord-est du district minier de Val-d'Or, dans la ceinture de roches vertes de Frotêt-Evans, au Québec (Canada). Le terrain comprend 290 concessions minières et un bail minier topographié qui, ensemble, couvrent un total d'environ 16 000 hectares et incluent l'ancienne mine Troilus.

Entre 1997 et 2010, Corporation minière Inmet (« Inmet ») a exploité la mine Troilus, qui a produit plus de 2 000 000 onces d'or et 70 000 tonnes de cuivre. Inmet a mis en service l'usine Troilus en 1996; elle a atteint la production commerciale en avril 1997 à un taux de 10 000 tonnes par jour, avec des taux de récupération de 86 % pour l'or et de 90 % pour le cuivre, ainsi qu'une teneur du concentré de 18 % pour le cuivre, et a finalement atteint la marque des 18 000 tonnes de production par jour. First Quantum Minerals Ltd. (« First Quantum ») a acquis le terrain de Troilus Gold dans le cadre de son acquisition d'Inmet en 2013.

Le terrain de Troilus Gold a été acquis en deux transactions distinctes. La première a consisté en l'acquisition de 81 concessions minières de First Quantum et d'un bail minier topographié qui, ensemble, couvrent un total d'environ 4 700 hectares et incluent l'ancienne mine Troilus. (Voir la section « LA TRANSACTION » à la page 15 pour les détails de l'acquisition). La deuxième transaction a consisté en l'acquisition de 209 concessions minières d'Emgold Mining Corporation (« Engold ») couvrant environ 11 300 hectares (voir le communiqué de presse du 28 novembre 2018 intitulé « Troilus Gold Corp. to Triple Land Position With Acquisition of Troilus North Project From Engold Mining Corporation » ainsi que celui du 5 décembre 2018 intitulé « Troilus Gold Corp. Completes Acquisition of Troilus North Project from Engold Mining Corporation »).

La Société a aussi ouvert un bureau local dans la ville de Chibougamau (Québec) et un centre d'information à Mistissini, ville de la Nation Crie.

ACCOMPLISSEMENTS ET PERSPECTIVES

Au cours des deux dernières années, la Société :

- a obtenu environ 47 millions de dollars grâce à un solide bassin d'actionnaires institutionnels;
- a conclu l'acquisition du terrain de Troilus Gold auprès de First Quantum;
- a conclu l'acquisition et la construction d'un camp de prospection pour 50 hommes;
- a signé une entente préalable à la mise en valeur avec la Nation Crie de Mistissini;
- a ouvert un centre d'information à Mistissini et un bureau à Chibougamau;
- a annoncé une augmentation de 93 % par rapport à l'estimation des ressources de 2016, avec des ressources indiquées de 3,9 millions d'onces d'une teneur de 1,0 g/t et des ressources présumées de 1,2 million d'onces d'une teneur de 1,0 g/t (voir page 6);
- est passée avec succès de la Bourse de croissance TSX à la Bourse de Toronto (TSX);
- a effectué l'acquisition de 209 concessions minières supplémentaires adjacentes au terrain de Troilus Gold auprès d'Emgold;
- a terminé deux programmes de forage, un programme de 36 000 mètres en 2018 et un autre de 36 000 mètres en 2019;
- a réuni, après la fin de l'exercice, un montant de 6,2 millions de dollars au moyen d'un placement privé d'actions accréditives.

Pour l'avenir, la Société :

- prévoit réaliser une étude de préfaisabilité;
- prévoit publier une mise à jour de l'estimation des ressources, incluant les résultats du programme de forage 2019, au cours du dernier trimestre civil de 2019;
- prévoit, lorsque l'étude de préfaisabilité sera effectuée, poursuivre l'ingénierie pour les phases de l'étude de faisabilité.

ACTIVITÉS DE PROSPECTION

Le programme de forage de 36 000 mètres de 2019 a été achevé en juillet 2019. Il a pris en considération les 209 concessions minières supplémentaires d'Emgold et a été effectué en deux phases, conçues pour réduire les risques et étendre les ressources minérales déjà importantes définies par la Société en novembre 2018. Le programme visait également à poursuivre l'expansion des ressources minérales près de la surface qui pourraient être exploitées à ciel ouvert, ainsi qu'à confirmer et à étendre le prolongement de la minéralisation historique en profondeur et selon son orientation sous l'ancienne mine Troilus.

Les résultats de la zone Z87 Sud démontre clairement une continuité minérale qui s'étend vers le sud au-delà des frontières de la zone Z87. Les cibles de forage 2019 de la zone Z87 Sud ont étendu la minéralisation sur plus de 600 mètres en longueur, et sur plus de 350 mètres en profondeur, et la direction estime qu'il existe encore un excellent potentiel de croissance supplémentaire en raison d'une géologie et d'une géophysique favorables et du manque de densité de forage. La découverte de cette extension de la minéralisation résulte de la nouvelle compréhension par la Société de l'influence structurelle sur la minéralisation de l'ensemble du gisement et de la tendance régionale. En se basant sur des mesures saisies sur les affleurements et sur les parois de la fosse à ciel ouvert exploitée, la Société a dirigé le forage

plus à l'ouest, avec l'intention de cibler une zone minéralisée qu'elle soupçonnait d'avoir échappé aux activités de forage antérieures. Cette zone demeure une cible prioritaire pour les phases de forage suivantes, car la Société vise à définir l'étendue de cette nouvelle zone minérale.

Les résultats de la zone J ont étendu de manière importante les frontières de la minéralisation connue au nord-est et au sud-ouest dans la zone J4, bien au-delà de l'ancienne fosse J4. Les recoupements moins profonds de certains trous sont considérés comme des prolongements de la zone minérale J5 voisine, ce qui suggère que les zones J4 et J5 pourraient s'avérer être une seule et même zone. Les résultats démontrent également une continuité près de la surface prolongeant la minéralisation jusqu'à 1,2 km au sud-ouest au-delà de la limite de l'ancienne fosse J5. La découverte de cette extension de la minéralisation résulte de la nouvelle compréhension par la Société de l'influence structurelle sur la minéralisation de l'ensemble du gisement et de la tendance régionale. La Société a commencé à définir de futures cibles de forage pour améliorer davantage la résolution et poursuivre la définition des limites minérales en fonction de la tendance de Troilus.

En août 2018, la Société a terminé son programme de forage de 36 000 mètres comprenant 91 trous de forage. Le but du programme était de confirmer et d'étendre le potentiel souterrain de la zone Z87, d'explorer le potentiel d'exploitation à ciel ouvert dans la zone J et de découvrir de nouvelles occasions de mise en valeur des ressources sur l'ensemble du terrain. Le programme était axé sur les zones Z87 et J (J4 et J5) et, au cours de l'automne, une prospection portant sur l'ensemble du terrain a eu lieu, concentrée principalement sur le prolongement des zones Sud-ouest et J4 Nord.

Le 19 novembre 2018, la Société a annoncé les résultats de sa nouvelle estimation des ressources minérales (voir le tableau ci-dessous). L'estimation comprend les résultats du programme de forage de plus de 36 000 mètres mis en œuvre.

La Société continue de compiler des données à intégrer dans une mise à jour des ressources minérales, qui devrait être publiée avant la fin de 2019. Actuellement, l'équipe de prospection travaille à un programme de prospection régional de surface et prévoit entreprendre un petit programme de forage avant la fin de 2019. À la suite du financement accréditif de la Société réalisé après la fin de l'exercice (voir Événements postérieurs à la date de clôture), la Société devra engager 6 222 954 \$ en dépenses de prospection admissibles avant décembre 2020. La Société prévoit respecter cet engagement en matière de dépenses bien avant cette date. Les coûts de prospection et de l'étude de pré faisabilité seront mieux définis une fois que la mise à jour des ressources de la Société sera publiée.

Estimations actuelles des ressources minérales

ESTIMATIONS DES RESSOURCES MINÉRALES À CIEL OUVERT ET SOUTERRAINES

Troilus Gold Corp. – projet Troilus

Au 19 novembre 2018

Classification	Tonnage (millions de tonnes)	Or (g/t)	Cuivre (%)	Équivalent or (g/t)	Or contenu (milliers d'onces)	Cuivre convenu (millions de livres)	Équivalent or contenu (milliers d'onces)
Total – ressources minérales à ciel ouvert et souterraines							
Indiquées	121.7	0.87	0.086	1.00	3.40	231.8	3.92
Présumées	36.1	0.88	0.083	1.01	1.02	66.2	1.17
Total – ressources minérales à ciel ouvert							
Indiquées	97.5	0.76	0.078	0.88	2.37	167.0	2.70
Présumées	21.7	0.60	0.062	0.69	0.42	29.7	0.50
Total – ressources minérales à ciel ouvert de Z87							
Indiquées	56.6	0.83	0.096	0.98	1.51	119.4	1.80
Présumées	12.1	0.85	0.066	0.68	0.23	17.5	0.30
Total – ressources minérales à ciel ouvert de J4-J5							
Indiquées	40.8	0.66	0.053	0.74	0.86	47.6	1.00
Présumées	9.6	0.61	0.058	0.70	0.19	12.2	0.20
Total – ressources minérales souterraines							
Indiquées	24.2	1.32	0.121	1.50	1.02	64.8	1.20
Présumées	14.4	1.31	0.115	1.49	0.61	36.5	0.70

Notes :

1. Les définitions de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM) ont été respectées pour les estimations des ressources minérales.
2. Les ressources minérales exploitables à ciel ouvert ont été estimées à une teneur de coupure de 0,3 g/t équivalent or et elles ont été délimitées par un modèle de fosse Whittle. Les ressources minérales souterraines ont été estimées à une teneur de coupure de 0,9 g/t équivalent or.
3. Les ressources minérales ont été estimées à l'aide de prix des métaux à long terme, soit 1 400 \$ US par once d'or et 3,25 \$ US par livre de cuivre; et un taux de change de 1,00 \$ US = 1,25 \$ CA.
4. Équivalent or = (teneur en or + 1 546 x teneur en cuivre).
5. Un taux de récupération de 83 % a été utilisé pour l'or et de 92 % pour le cuivre.
6. Les chiffres ont été arrondis au niveau de précision approprié pour l'information sur les ressources minérales.
7. En raison de l'arrondissement, le total de certaines colonnes et de certaines lignes pourrait différer légèrement des chiffres indiqués.
8. L'estimation des ressources a été préparée par l'ingénieur géologue principal de RPA, Luke Evans, M. Sc. ing.
9. Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'ont pas de viabilité économique établie. Les questions environnementales, juridiques, fiscales, sociopolitiques et liées aux permis, aux titres de propriété et au marketing, ainsi que d'autres questions pertinentes peuvent avoir une incidence sur les ressources minérales.

L'estimation des ressources minérales a été préparée conformément au Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (Règlement 43-101) par RPA et a été examinée à l'interne par la Société. Il est possible de consulter le rapport technique complet sur SEDAR sous le profil d'émetteur de la Société.

Charges de prospection et d'évaluation du projet Troilus Gold :

	Trimestres terminés le 31 juillet		Exercices terminés le 31 juillet	
	2019	2018	2019	2018
Charges de prospection et d'évaluation :				
Forage, analyse et géologie	\$ 3,084,357	\$ 2,177,659	\$ 7,167,199	\$ 3,998,445
Salaires, coûts salariaux et consultants	1,376,722	988,184	5,057,869	1,521,255
Frais relatifs au site et au camp	178,450	203,853	781,967	447,506
Soutien et autres coûts	238,189	151,012	803,894	311,130
Études	225,144	156,468	693,015	260,558
Relations avec les gouvernements et les communautés	25,171	29,248	101,638	58,889
Déplacements	69,600	72,359	233,013	138,001
Amortissement	59,419	23,387	213,056	31,997
Crédits d'impôt	(913,838)	(1,044,979)	(913,838)	(1,044,979)
Coûts d'acquisition des terrains	-	-	2,518,750	-
Coûts d'acquisition de l'option	-	21,600	-	403,247
Coûts d'acquisition de l'option hors trésorerie	-	242,242	-	11,219,000
	\$ 4,343,214	\$ 3,021,033	\$ 16,656,563	\$ 17,345,049

Pour le trimestre terminé le 31 juillet 2019 :

Les charges de prospection et d'évaluation pour le trimestre terminé le 31 juillet 2019 sont détaillées dans le tableau ci-dessus. Le programme de forage 2019 de la Société a été achevé au cours du quatrième trimestre de 2019. Au cours du trimestre comparatif, la Société a achevé son programme de forage 2018. La hausse de 906 698 \$ des coûts de forage, d'analyse et de géologie par rapport au trimestre comparatif est principalement attribuable à des coûts d'analyse plus élevés. Au cours du quatrième trimestre de 2019, la Société a utilisé une méthode d'analyse différente, et a analysé plus d'échantillons, ce qui a contribué à la hausse des coûts. Les charges relatives aux salaires, aux coûts salariaux et aux consultants ont augmenté de 388 538 \$ par rapport au quatrième trimestre de 2018 en raison de l'intensification de l'activité au site et du recours à un plus grand nombre de consultants. Les charges liées au soutien et aux autres coûts ont augmenté de 87 177 \$ à cause de cette intensification de l'activité et notamment des coûts liés aux hélicoptères. La société a amorcé et/ou terminé différentes études au cours du quatrième trimestre de 2019, dont des études métallurgiques et des études de base, alors qu'elle avait réalisé l'évaluation économique préliminaire (« ÉÉP ») au quatrième trimestre de 2018. La Société a accumulé et reçu une partie des crédits d'impôt à recevoir au cours des quatrième trimestres de 2019 et de 2018; ils ont été portés en déduction des dépenses de prospection sur lesquelles les crédits d'impôt sont basés.

Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2019 :

Les charges de prospection et d'évaluation pour l'exercice terminé le 31 juillet 2019 sont détaillées dans le tableau ci-dessus. Les coûts de forage, d'analyse et de géologie ont augmenté de 3 168 754 \$ pour l'exercice terminé le 31 juillet 2019 par rapport à l'exercice terminé le 31 juillet 2018. La Société a terminé son programme de forage 2018 au cours du premier trimestre de 2019 et a recommencé le forage au troisième trimestre de 2019. Les frais d'analyse ont particulièrement contribué à la hausse des coûts. De plus, il y a eu globalement plus d'activité en 2019 qu'en 2018, car l'option sur le projet Troilus a été exercée vers la fin du troisième trimestre de 2018 et des concessions minières supplémentaires ont été acquises en 2019. Les charges relatives aux salaires, aux coûts salariaux et aux consultants ont augmenté de 3 536 614 \$ en 2019 par rapport à 2018. L'activité a été minimale au cours du premier semestre de 2018, et l'augmentation reflète l'embauche graduelle d'une nouvelle équipe d'employés et de consultants après la réalisation de l'acquisition inversée. Les frais relatifs au site et au camp et les charges liées au soutien sont également plus élevés en 2019 en raison de cette intensification graduelle de l'activité après la transaction. La Société a travaillé à une ÉEP au cours du premier semestre de l'exercice (qui sera dirigée vers l'étude de pré faisabilité). Elle a terminé son estimation des ressources minérales et a amorcé des études métallurgiques et de base en 2019, ce qui a fait augmenter les coûts de 432 457 \$. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2019, la Société a acquis des terrains d'Emgold au coût de 2 518 750 \$. La période comparative comprend les coûts engagés pour évaluer la viabilité économique de l'exercice de l'option Troilus et préparer la revue documentaire et les études techniques et d'ingénierie internes qui sont requises afin de pouvoir exercer l'option, ainsi que les coûts liés à l'exercice de l'option. Les coûts d'acquisition de l'option hors trésorerie durant l'exercice terminé le 31 juillet 2018 étaient liés à l'acquisition inversée.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Trimestres terminés le 31 juillet		Exercices terminés le 31 juillet	
	2019	2018	2019	2018
Charges				
Charges de prospection et d'évaluation	\$ 4,343,214	\$ 3,021,033	\$ 16,656,563	\$ 17,345,049
Estimation des coûts de remise en état	265,280	(35,795)	351,660	3,500,653
Frais généraux et administratifs	867,745	988,863	5,207,002	3,867,864
Paiements fondés sur des actions	965,138	(1,637,783)	1,559,138	3,153,240
Total des charges avant les autres éléments	6,441,377	2,336,318	23,774,363	27,866,806
Autres (produits)/charges				
Produits d'intérêts	(52,000)	(64,163)	(230,918)	(145,647)
Prime sur les actions accréditives	(1,187,139)	(799,683)	(4,117,630)	(799,683)
Désactualisation de la provision pour remise en état	23,434	-	58,503	-
Autres charges	37,109	5,498	164,420	2,458
Coûts de transaction	-	67,504	-	3,507,136
Perte nette et perte globale nette pour la période	\$ 5,262,781	\$ 1,545,474	\$ 19,648,738	\$ 30,431,070

Pour le trimestre terminé le 31 juillet 2019 :

La Société a comptabilisé une perte nette de 5 262 781 \$ pour le trimestre terminé le 31 juillet 2019 (T4 2018 : 1 545 474 \$).

Les charges de prospection et d'évaluation sont détaillées dans la section Activités de prospection du présent rapport.

Lors de l'acquisition de 100 % du projet Troilus en avril 2018, la Société a comptabilisé une provision pour remise en état découlant de l'activité précédente au site Troilus et fondée sur une estimation des futurs coûts prévus pour la remise en état. À mesure que des coûts sont engagés, ils sont portés en déduction du passif pour remise en état. Le passif est mis à jour régulièrement pour tenir compte des changements apportés à l'estimation et aux taux d'actualisation et d'inflation. Par conséquent, un montant de 265 280 \$ a été comptabilisé à titre d'estimation des coûts de remise en état dans l'état du résultat net pour le trimestre terminé le 31 juillet 2019 relativement au changement d'estimation. Cette hausse est principalement attribuable à une augmentation du taux d'inflation et à une baisse du taux d'actualisation. La Société a comptabilisé un crédit de 35 795 \$ pour le trimestre terminé le 31 juillet 2018. L'actualisation est augmentée au fil du temps et un montant de 23 434 \$ a été comptabilisé à titre de désactualisation dans l'état du résultat net pour le trimestre terminé le 31 juillet 2019 (T4 2018 : néant).

Les frais généraux et administratifs sont détaillés ci-dessous :

		Trimestres terminés le	
		31 juillet	
		2019	2018
Frais généraux et administratifs :			
Salaires, coûts salariaux et consultants	\$	531,723	\$ 520,588
Frais professionnels		65,372	91,081
Communications avec les actionnaires		140,350	269,363
Frais de bureau et généraux		107,297	81,949
Déplacements		15,015	24,840
Frais relatifs aux concessions minières, terrains secondaires		5,250	-
Amortissement		2,738	1,042
	\$	867,745	\$ 988,863

Les communications avec les actionnaires englobent les coûts de la réglementation, ainsi que les programmes des relations avec les investisseurs. La baisse au quatrième trimestre de 2019 par rapport au quatrième trimestre de 2018 est attribuable aux coûts d'un programme particulier en place en 2018 qui n'a pas été maintenu en 2019.

Les frais de bureau et généraux ont été plus élevés au cours du quatrième trimestre de 2019 qu'au quatrième trimestre de 2018, en raison du déménagement du siège social de la Société et des frais d'installation initiaux associés au nouveau bureau.

Les paiements fondés sur des actions pour le quatrième trimestre de 2019 résultent de l'attribution aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés de la Société de 1 237 356 UAI évaluées à 965 138 \$. Les crédits du quatrième trimestre de 2018 sont attribuables à un ajustement des évaluations des options sur actions attribuées au cours de 2018.

La Société a perçu des produits d'intérêts de 52 000 \$ pendant le trimestre terminé le 31 juillet 2019 comparativement à 64 163 \$ pendant le trimestre terminé le 31 juillet 2018. La Société a investi sa trésorerie excédentaire dans un compte d'épargne très liquide à taux d'intérêt élevé, ce qui explique ces produits d'intérêts. Les soldes de trésorerie de la Société ont été plus faibles au cours du quatrième trimestre de 2019 qu'au quatrième trimestre de 2018, ce qui a entraîné des produits d'intérêts moins élevés.

En raison de son financement par actions accréditives en juin 2018, la Société a comptabilisé un passif sur les actions accréditives dans l'état de la situation financière représentant la prime à l'émission des actions. À mesure que la Société engage des dépenses admissibles, elle les porte en diminution de ce passif; elle réduit le passif et comptabilise cette réduction à titre de recouvrement de la prime sur les actions accréditives à l'état du résultat net. Au cours du trimestre terminé le 31 juillet 2019, le passif a été réduit de 1 187 139 \$ (T4 2018 : 799 683 \$). La Société a respecté ses engagements en matière de dépenses de prospection associés aux actions accréditives pour ce financement.

Les autres charges enregistrées pour le quatrième trimestre de 2019 comprennent un montant de 3 805 \$ d'impôt de la partie XII.6 à payer sur les engagements de dépenses de la Société associés aux actions accréditives, ainsi qu'un montant de 24 831 \$ lié aux frais demandés par l'assureur du cautionnement de remise en état.

Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2019 :

La Société a comptabilisé une perte nette de 19 648 738 \$ pour l'exercice terminé le 31 juillet 2019 (2018 : 30 431 070 \$). Avant la clôture de l'acquisition en décembre 2017, les résultats d'exploitation de la Société étaient ceux de 250, (voir page 15, La transaction), une ancienne filiale de Sulliden Mining Capital Inc. (« Sulliden »).

Les charges de prospection et d'évaluation sont détaillées dans la section Activités de prospection du présent rapport.

Lors de l'acquisition de 100 % du projet Troilus en avril 2018, la Société a comptabilisé une provision pour remise en état découlant de l'activité précédente au site Troilus et fondée sur une estimation des futurs coûts prévus pour la remise en état. À mesure que des coûts sont engagés, ils sont portés en déduction du passif pour remise en état. Le passif est mis à jour régulièrement pour tenir compte des changements apportés à l'estimation et aux taux d'actualisation et d'inflation. Par conséquent, un montant de 351 660 \$ a été comptabilisé à titre d'estimation des coûts de remise en état dans l'état du résultat net pour l'exercice terminé le 31 juillet 2019 relativement au changement d'estimation (2018 : 3 500 653 \$). L'actualisation est augmentée au fil du temps et un montant de 58 503 \$ a été comptabilisé à titre de désactualisation dans l'état du résultat net pour l'exercice terminé le 31 juillet 2019 (2018 : néant).

Les frais généraux et administratifs sont détaillés ci-dessous :

		Exercices terminés le 31 juillet	
		2019	2018
Frais généraux et administratifs :			
Salaires, coûts salariaux et consultants	\$	2,957,487	\$ 2,506,082
Frais professionnels		224,831	210,224
Communications avec les actionnaires		1,094,907	899,772
Frais de bureau et généraux		857,238	187,748
Déplacements		51,824	43,611
Frais relatifs aux concessions minières, terrains secondaires		14,700	18,734
Amortissement		6,015	1,693
	\$	5,207,002	\$ 3,867,864

Les salaires, coûts salariaux et consultants pour l'exercice terminé le 31 juillet 2019 comprennent les salaires réguliers pour l'ensemble de la période, des frais de résiliation de contrat ainsi que les primes versées. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2018, les coûts des salaires ont été comptabilisés après la clôture de la transaction et une grande part de ces coûts correspond à des primes versées à la clôture de la transaction.

Les communications avec les actionnaires englobent les coûts de la réglementation, ainsi que les programmes des relations avec les investisseurs. Les coûts ont été globalement plus élevés durant l'exercice terminé le 31 juillet 2019 en raison de l'intensification des activités, compte tenu du faible niveau d'activité avant et peu de temps après la clôture de la transaction en décembre 2017. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2019, la Société a engagé des coûts liés à son inscription à la Bourse de Toronto, ainsi qu'à l'organisation d'événements et de conférences destinés aux actionnaires.

Les frais de bureau et généraux ont été plus élevés en 2019 qu'en 2018, en raison de l'intensification des activités. Les coûts engagés ont été faibles avant la clôture de la transaction en décembre 2017, tandis qu'ils ont été comptabilisés sur un exercice complet au 31 juillet 2019. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2019, la Société a mis fin à un contrat, ce qui a entraîné des frais de résiliation.

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2019, la Société a attribué 660 000 options sur actions à ses administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Par conséquent, la société a comptabilisé une charge de 594 000 \$ pour l'exercice terminé le 31 juillet 2019. La Société a également attribué 1 237 356 UAI à ses administrateurs, dirigeants et employés, ce qui a représenté une charge de 965 138 \$. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2018, la Société a attribué 4 005 000 options sur actions, ce qui a donné lieu à une charge de 3 153 240 \$.

La Société a perçu des produits d'intérêts de 230 918 \$ pendant l'exercice terminé le 31 juillet 2019 comparativement à 145 647 \$ pendant l'exercice terminé le 31 juillet 2018. La Société a investi sa trésorerie excédentaire dans un compte d'épargne très liquide à taux d'intérêt élevé, ce qui explique ces produits d'intérêts. Les intérêts de la période considérée reflètent l'augmentation des soldes de trésorerie détenus durant les périodes respectives.

En raison de son financement par actions accréditives en juin 2018, la Société a comptabilisé un passif sur les actions accréditives dans l'état de la situation financière représentant la prime à l'émission des actions. À mesure que la Société engage des dépenses admissibles, elle les porte en diminution de ce passif; elle réduit le passif et comptabilise cette réduction à titre de recouvrement de la prime sur les actions accréditives à l'état du résultat net. Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2019, le passif a été réduit de 4 117 630 \$ (2018 : 799 683 \$).

Les autres charges comprennent les intérêts sur le financement d'équipement, l'impôt de la partie XII.6 à payer sur l'engagement de dépenses de la Société associé aux actions accréditives ainsi que l'amortissement des frais liés au cautionnement de remise en état.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

	31 juillet 2019 T4 2019	30 avril 2019 T3 2019	31 janvier 2019 T2 2019	31 octobre 2018 T1 2019
Produits d'intérêts	\$ 52,000	\$ 40,991	\$ 60,685	\$ 77,242
Perte nette et perte globale	(5,262,781)	(4,572,903)	(6,140,800)	(3,672,254)
Perte nette par action, de base et diluée	(0.10)	(\$0.09)	(\$0.12)	(\$0.08)
Total de l'actif	13,127,071	12,793,315	17,889,504	22,725,908
	31 juillet 2018 T4 2018	30 avril 2018 T3 2018	31 janvier 2018 T2 2018	31 octobre, 2017 T1 2018
Produits d'intérêts	\$ 64,163	\$ 67,128	\$ 14,356	\$ -
Perte nette et perte globale	(1,545,474)	(7,536,469)	(21,238,837)	(110,290)
Perte nette par action, de base et diluée	(\$0.03)	(\$0.21)	(\$0.67)	(\$0.07)
Total de l'actif	27,698,332	16,752,393	18,226,982	-

En raison de l'acquisition inversée, les chiffres de la période précédente sont ceux de 250 avant l'acquisition inversée (voir la section « La transaction » à la page 15 pour les détails de l'acquisition).

Avant l'acquisition inversée, 250 était une filiale de Sulliden. 250 n'avait pas de compte bancaire et Sulliden finançait ses dépenses liées au projet. La Société n'a donc pas comptabilisé d'actifs avant le deuxième trimestre de 2018, où elle a réalisé un placement privé et l'acquisition inversée. Au troisième trimestre de 2018, le total de l'actif a diminué en raison des décaissements pour ses terrains de prospection, décaissements qui sont passés en charges dans l'état du résultat net. Le total de l'actif a considérablement augmenté au quatrième trimestre de 2018 à la suite du financement par actions accréditives. En 2019, le total de l'actif a continué de diminuer en raison des décaissements pour les terrains de prospection. Au cours du quatrième trimestre de 2019, la Société a réalisé un placement par voie de prise ferme, ce qui a donné lieu à une augmentation du total de l'actif.

La perte enregistrée pendant le deuxième trimestre de 2018 inclut une charge au titre de l'acquisition de l'option liée à l'acquisition de 251 et des coûts de transaction liés à l'inscription à la cote, qui représente

l'actif net acquis de Pitchblack, déduction faite de la contrepartie payée. De plus, au cours du deuxième trimestre de 2018, la Société a émis des options sur actions, ce qui a généré une charge de rémunération à base d'actions hors trésorerie de 4 791 023 \$. La perte du troisième trimestre de 2018 comprend des charges de prospection, car la Société a commencé son programme de forage pendant cette période. En outre, la Société a comptabilisé une charge correspondant à l'estimation des coûts de remise en état de 3 536 448 \$ au troisième trimestre de 2018. Ce trimestre présente également des coûts organiques pour un trimestre entier. La perte nette du quatrième trimestre de 2018 inclut un recouvrement de la prime sur les actions accréditives de 799 683 \$, un ajustement à la charge de rémunération à base d'actions et une diminution de 1 044 979 \$ des charges de prospection et d'évaluation en raison de crédits d'impôt à recevoir enregistrés au cours du trimestre. La perte nette du premier trimestre de 2019 comprend les frais de forage et d'analyse engagés pour terminer le programme de forage 2018 ainsi qu'une charge de rémunération à base d'actions de 594 000 \$, contrebalancés par un recouvrement de la prime sur les actions accréditives de 877 938 \$. Au deuxième trimestre de 2019, les coûts ont augmenté d'environ 2 500 000 \$ par rapport au premier trimestre de 2019 en raison de l'acquisition du terrain Troilus Nord auprès d'Emgold. Les coûts engagés au cours du troisième et du quatrième trimestres de 2019 comprennent les coûts liés au programme de forage 2019.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

Étant donné la nature des activités de la Société, l'information financière la plus pertinente porte principalement sur la liquidité, la solvabilité et les dépenses prévues à court terme. Actuellement, la Société affiche des flux de trésorerie opérationnels négatifs, et finance sa prospection minière par du financement par capitaux propres. La réussite financière de la Société dépendra de la viabilité économique de sa prospection minière et de la mise en valeur de ses terrains, ainsi que de la mesure dans laquelle elle peut établir la présence de réserves minérales et mener ses activités.

Au 31 juillet 2019, la Société avait un fonds de roulement (voir Mesures non conformes aux IFRS) de 6 813 681 \$ (2018 : 19 641 298 \$), y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie de 6 337 689 \$ (2018 : 20 236 630 \$).

En novembre 2017, la Société a réalisé un placement privé duquel elle a tiré 21 425 785 \$, déduction faite des coûts d'émission. En juin 2018, la Société a conclu un placement privé par voie de prise ferme d'actions accréditives, pour un produit de 14 578 335 \$, déduction faite des coûts d'émission. En mai 2019, la Société a réalisé un placement par voie de prise ferme au moyen d'un prospectus duquel elle a tiré 6 016 862 \$, déduction faite des coûts d'émission. Voir Événements postérieurs à la date de clôture.

Au cours de l'exercice précédent, la Société avait conclu un accord de financement pour faire l'acquisition d'équipement pour le camp. La Société est tenue d'effectuer des versements mensuels de 18 815 \$ sur une période de 24 mois et détient une option d'achat à l'expiration de l'accord. Durant l'exercice terminé le 31 juillet 2019, la Société a conclu un contrat de location de véhicule en vertu duquel elle est tenue d'effectuer des versements mensuels de 2 813 \$ sur une période de 24 mois, et elle détient une option d'achat du véhicule pour un montant de 15 150 \$ à la fin du contrat. La Société a conclu un contrat de financement d'équipement pour l'acquisition d'un poste électrique en vertu duquel elle doit effectuer des versements mensuels de 23 000 \$ sur une période de 24 mois. En outre, la Société a conclu un contrat de financement d'équipement pour l'acquisition d'un groupe d'actifs liés au garage en vertu duquel elle doit effectuer des versements mensuels de 7 000 \$ sur une période d'un an. Au 31 juillet 2019, le total du passif au titre du financement d'équipement s'élève à 547 193 \$, dont 532 133 \$ a été comptabilisé comme passif courant.

Les engagements liés aux contrats de location simple de la Société comprennent :

Engagements liés aux contrats de location simple	Total	Paiements exigibles par période			
		< 1 an	1 à 3 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Contrat de location du siège social	\$ 1,269,655	\$ 244,918	\$ 509,692	\$ 515,045	\$ -
Contrats de location des bureaux sur les sites	113,905	100,905	13,000	-	-
Contrats de location des véhicules et de l'équipement	616,949	175,776	275,296	165,877	-

La Société a une obligation de remise en état et une obligation de traitement de l'eau aux terrains de Troilus Gold qui découlent de l'activité minière historique. Au 31 juillet 2019, la Société a comptabilisé une obligation totale de 3 672 395 \$, dont un montant de 91 654 \$ a été enregistré comme passif courant. Cette estimation suppose que les activités minières ne reprendront jamais et, à mesure que la direction poursuit son programme de prospection et qu'elle travaille à un scénario d'exploitation future, la provision pour remise en état sera ajustée en conséquence.

Après avoir exercé l'option d'acquisition du projet Troilus, la Société a effectué un dépôt de garantie pour remise en état de 3 972 976 \$ auprès du gouvernement du Québec. Au cours du troisième trimestre de 2019, la Société a retiré son dépôt de garantie en échange d'un cautionnement souscrit auprès d'une société d'assurances. Pour souscrire cette assurance, la Société a fait un dépôt de 1 589 190 \$ à la société d'assurances et paie un intérêt annuel de 2,5 % du montant assuré. L'incidence nette de cette transaction a été une injection de fonds de 2 383 786 \$ durant le troisième trimestre de 2019.

FLUX DE TRÉSORERIE

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2019, les flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation ont été de 20 713 055 \$, comparativement à 11 253 814 \$ pour l'exercice terminé le 31 juillet 2018. Pendant l'exercice terminé le 31 juillet 2019, la Société a engagé 19 488 375 \$ en charges de prospection et d'évaluation et frais administratifs, comme il a été décrit précédemment dans le présent rapport (2018 : 9 876 326 \$). Les flux affectés aux éléments hors trésorerie du fonds de roulement ont représenté 1 224 680 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2019 (2018 : 1 377 488 \$). La variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement comptabilisée dans le tableau des flux de trésorerie reflète les variations des actifs courants et des passifs courants qui se sont produites pendant la période. L'augmentation d'un passif (ou la diminution d'un actif) constitue une source de fonds tandis que la diminution d'un passif (ou l'augmentation d'un actif) représente une utilisation des fonds.

Pendant l'exercice terminé le 31 juillet 2019, les flux de trésorerie provenant des activités de financement se sont élevés à 5 547 752 \$, comparativement à 35 919 091 \$ pour l'exercice terminé le 31 juillet 2018. En 2019, la Société a réuni 7 000 600 \$ à l'issue d'un placement par voie de prise ferme au moyen d'un prospectus pour lequel les coûts d'émission se sont élevés à 983 738 \$. En 2018, la Société a obtenu 38 766 416 \$ grâce à deux placements distincts, dont les coûts d'émission ont été de 2 762 295 \$. En 2019, la Société a réuni 40 000 \$ à la suite de l'exercice d'options sur actions (2018 : néant), et a payé un montant de 509 110 \$ en versements de financement d'équipement (2018 : 85 030 \$).

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2019, les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement se sont élevés à 1 266 362 \$ (2018 : 4 428 647 \$ en flux de trésorerie affectés à ces activités). Toujours au cours de cet exercice, la Société a également payé 1 067 424 \$ en dépenses liées

aux immobilisations corporelles (2018 : 593 979 \$). Ce montant comprend des travaux sur un entrepôt de carottes de sondage désigné et d'autres infrastructures. Durant l'exercice terminé le 31 juillet 2019, la Société a payé un dépôt supplémentaire de 50 000 \$ à titre de garantie pour les obligations estimées de remise en état actuelles et futures du site de décharge, et a reçu un montant de 2 383 786 \$ en retirant son dépôt de garantie pour remise en état auprès du gouvernement du Québec et en souscrivant un cautionnement auprès d'une société d'assurances. Durant l'exercice terminé le 31 juillet 2018, la Société avait au départ versé au gouvernement du Québec le dépôt de garantie de 3 972 976 \$ en lien avec ses obligations de remise en état du site après avoir exercé l'option Troilus. Au cours de ce même exercice, la Société avait acquis un montant de 138 308 \$ de trésorerie lors de l'acquisition inversée.

LA TRANSACTION

Le 20 décembre 2017, la Société a conclu une transaction en vertu de laquelle elle a acquis l'option d'acquérir une participation de 100 % dans une ancienne mine d'or située au nord-est du district minier de Val-d'Or, dans la ceinture de roches vertes de Frotêt-Evans (Québec, Canada), (le « projet Troilus ») dans le cadre d'une acquisition inversée. La Société a changé son nom de Pitchblack Resources Ltd. (« Pitchblack ») à Troilus Gold Corp. à la clôture de la transaction.

L'option d'acquérir le projet Troilus était détenue par 2507868 Ontario Inc. (« 250 ») et 2513924 Ontario Inc. (« 251 »). Le 20 décembre 2017, 250, 251 et une filiale de la Société nouvellement constituée ont fusionné, et la Société a acquis la totalité des actions de l'entité issue de la fusion. La direction a déterminé que cette transaction constituait une acquisition inversée conforme aux politiques de la Bourse de croissance TSX en vertu de laquelle l'actif net de la Société est réputé avoir été acquis par 250. La Société a adopté la date de fin d'exercice de 250, soit le 31 juillet, et les chiffres de la période précédente sont ceux de 250 avant l'acquisition inversée.

En mai 2016, 250 a conclu une convention d'option avec First Quantum afin d'acquérir le projet Troilus. Pour pouvoir exercer l'option, un montant minimal de 1 000 000 \$ devait être consacré aux études techniques. La Société a respecté ses engagements en matière de dépenses. Des paiements de 100 000 \$ au titre de l'option ont été versés en mai 2016, en mai 2017 et en février 2018. La Société a exercé l'option d'acquérir le projet Troilus en avril 2018 et détient la totalité du projet Troilus. La Société et First Quantum ont conclu une convention de transfert de passifs et un accord de redevances selon lesquels une redevance variable calculée à la sortie de la fonderie de 1,5 % ou de 2,5 % selon que le cours de l'or est inférieur ou supérieur à 1 250 \$ US/once durant la période de référence a été accordée à First Quantum.

Les priorités de la Société sont l'expansion minérale et le redémarrage éventuel de la mine d'or et de cuivre de Troilus. L'acquisition du projet Troilus incluait toutes les infrastructures, y compris les lignes d'électricité, les bâtiments du camp, les bassins à résidus autorisés et les installations de traitement de l'eau connexes.

La Société, anciennement appelée Pitchblack, a acquis une entité issue de la fusion de 250, de 251 et d'une nouvelle filiale de Pitchblack. À la clôture de la transaction, cette entité est devenue une filiale à 100 % de la Société et se nomme maintenant TLG Project Inc. 250 était une filiale de Sulliden Mining Capital Inc. 250 détenait une option pour l'acquisition d'une participation de 100 % dans le projet Troilus et avait accordé à 251 une option irrévocable et exclusive d'acquérir une participation indivise de 40 % dans le projet Troilus. À la clôture de l'acquisition inversée, la Société a émis 10 000 000 actions aux actionnaires de 251 et 15 000 000 actions à Sulliden en contrepartie de leur participation respective dans

le projet Troilus. À la suite de la fusion de ces sociétés, la Société a acquis une participation de 100 % dans l'option d'acquisition du projet Troilus. En février 2018, la Société et TLG Project Inc. ont fusionné et aujourd'hui, à l'issue de l'exercice de l'option, la Société détient directement 100 % du projet Troilus.

En novembre 2017, 250 a effectué un financement par placement privé en émettant 14 030 000 reçus de souscription, chaque reçu donnant droit à son détenteur à une action ordinaire de 250 et à un bon de souscription d'actions ordinaires. Le prix de souscription était de 1,64 \$ par reçu de souscription, et le produit brut total du placement s'est élevé à 23 009 200 \$. À des fins comptables, 250 a été considérée comme la société mère (filiale sur le plan juridique), 251 a été considérée comme une filiale, et la Société a été considérée comme une filiale (société mère sur le plan juridique) dans les états financiers consolidés intermédiaires condensés. Comme 250 a été considérée comme l'acquéreur sur le plan comptable, les états financiers consolidés incluent les résultats d'exploitation de la Société et de 251 à compter de la date de la transaction, soit le 20 décembre 2017, et les résultats d'exploitation de 250 depuis sa création. Comme Pitchblack et 251 ne constituaient pas des entreprises selon la définition d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, cette acquisition inversée ne constitue pas un regroupement d'entreprises. Elle a été comptabilisée conformément à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, de sorte que 250 est réputée avoir émis des actions en échange de l'actif net de Pitchblack et de 251 ainsi que du statut d'entreprise inscrite à la TSXV de Pitchblack.

MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

La Société mentionne le fonds de roulement dans le présent document. Le fonds de roulement est une mesure de la performance non définie par les IFRS. Dans l'industrie minière aurifère, cette mesure de la performance est courante, mais n'a aucune signification normalisée. La Société est d'avis qu'en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, la Société et certains investisseurs peuvent utiliser cette information pour évaluer la performance de la Société, ainsi que sa capacité à générer de la trésorerie et des profits et à respecter ses engagements financiers. Cette mesure non définie par les IFRS vise à fournir des renseignements supplémentaires et ne doit pas être considérée de façon isolée ou en remplacement des mesures de performance préparées conformément aux IFRS. Les tableaux ci-après présentent un rapprochement du fonds de roulement des états financiers aux 31 juillet 2019 et 2018.

	31 juillet 2019	31 juillet 2018
Actifs courants :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	\$ 6,337,689	\$ 20,236,630
Crédits d'impôt à recevoir	832,164	1,044,979
Montants à recevoir	1,275,635	951,203
Charges payées d'avance	492,418	464,219
	\$ 8,937,906	\$ 22,697,031
Passifs courants :		
Fournisseurs et charges à payer	1,500,438	2,585,302
Partie courante des accords de financement d'équipement	532,133	211,431
Partie courante de la provision pour remise en état	91,654	259,000
	\$ 2,124,225	\$ 3,055,733
Fonds de roulement/(insuffisance), actifs courants moins passifs courants	\$ 6,813,681	\$ 19,641,298

GESTION DU RISQUE LIÉ AU CAPITAL

La Société gère et ajuste sa structure de capital en fonction des fonds disponibles afin de soutenir la prospection et la mise en valeur de ses terrains miniers. Le capital de la Société est composé du capital-actions, des bons de souscription d'actions et des options sur actions. Le conseil d'administration n'établit pas de critères quantitatifs de rendement du capital pour la direction, mais s'appuie plutôt sur l'expertise de la direction de la Société pour soutenir l'évolution future de l'entreprise.

Les terrains de la Société en sont à la phase de prospection et, par conséquent, la Société dépend de financements externes pour ses activités. Afin d'effectuer les travaux de forage et d'ingénierie prévus et de payer les frais d'administration, la Société utilisera son fonds de roulement et s'attend à mobiliser des fonds supplémentaires de temps à autre, au besoin.

La direction revoit continuellement son approche de gestion du capital et croit que cette approche, compte tenu de la taille relative de la Société, est raisonnable. Les objectifs, politiques et processus de gestion du capital de la Société sont demeurés inchangés au cours des exercices terminés les 31 juillet 2019 et 2018.

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

La Société est partie à certains contrats de gestion. Ces contrats comportent des engagements minimums d'environ 1 900 000 \$ et des paiements éventuels supplémentaires d'environ 7 570 000 \$ en cas de changement de contrôle. Comme il n'y a pas eu d'effet déclencheur découlant d'un changement de contrôle, les paiements éventuels n'ont pas été pris en compte dans les présents états financiers annuels.

Les accords de financement d'équipement et les engagements liés aux contrats de location simple sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Passif	Total	Paielements exigibles par période			
		< 1 an	1 à 3 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Accords de financement d'équipement	547,193	532,133	15,060	-	-

Engagements liés aux contrats de location simple	Total	Paielements exigibles par période			
		< 1 an	1 à 3 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Contrat de location du siège social	\$ 1,269,655	\$ 244,918	\$ 509,692	\$ 515,045	\$ -
Contrats de location des bureaux sur les sites	113,905	100,905	13,000	-	-
Contrats de location des véhicules et de l'équipement	616,949	175,776	275,296	165,877	-

Le projet Troilus doit verser une redevance variable calculée à la sortie de la fonderie de 1,5 % ou de 2,5 %, selon que le cours de l'or est supérieur ou inférieur à 1 250 \$ US/once, ainsi qu'une redevance supplémentaire de 1 %.

À la suite des financements accreditifs de la Société en juin 2018, la Société s'est engagée à consacrer un montant de 15 757 216 \$ à des dépenses admissibles relatives aux ressources. La Société a déposé ses formulaires de renonciation au début de 2019. Au 31 juillet 2019, la Société avait respecté ses engagements en matière de dépenses.

Les activités de prospection et d'exploitation minières de la Société sont assujetties à divers lois et règlements régissant la protection de l'environnement. Ces lois et règlements sont en constante évolution et deviennent généralement plus restrictifs. La Société croit que ses activités sont largement conformes à l'ensemble des lois et règlements applicables. La Société a engagé des dépenses, et prévoit engager d'autres dépenses à l'avenir, pour se conformer à ces lois et règlements.

INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, la Société a conclu les transactions suivantes avec des parties liées qui ne sont pas des filiales de la Société.

Soldes des parties liées

La Société a partagé des espaces de bureaux, des ressources et certains services avec d'autres sociétés jusqu'à son déménagement dans un nouveau siège social en mars 2019. Les coûts associés à ces services étaient administrés par 2227929 Ontario Inc. à qui la Société versait un montant mensuel fixe. La Société a mis fin à son accord avec 2227929 Ontario Inc. lors de l'exercice terminé le 31 juillet 2019. 2227929 Ontario Inc. n'a aucun dirigeant ni administrateur en commun avec la Société; toutefois, 2227929 a été un initié de la Société pendant une partie de la période, car 2227929 a détenu plus de 10 % des actions émises et en circulation de la Société. La participation de 2227929 est tombée sous les 10 % au cours du deuxième trimestre de 2019.

Sulliden est l'ancien actionnaire de 250 et a financé les activités de 250 avant la clôture de la transaction. Le chef de la direction de la Société, M. Justin Reid, le président de la Société, M. Paul Pint, et l'ancien directeur exécutif de la Société, M. Peter Tagliamonte, sont d'anciens dirigeants de Sulliden qui ont démissionné après la clôture de la transaction. Pierre Pettigrew, l'un des administrateurs de la Société, est également l'un des administrateurs de Sulliden. Bruce Humphrey, qui a récemment été nommé

administrateur de la Société, était également membre du conseil d'administration de Sulliden. Il a démissionné de ce conseil avant d'être nommé à celui de la Société. Au 31 juillet 2019, Sulliden détenait moins de 10 % des actions émises et en circulation de la Société.

Rémunération des principaux dirigeants de la Société

La rémunération des administrateurs et des autres principaux dirigeants a été la suivante :

	Trimestres terminés le 31 juillet		Exercices terminés le 31 juillet	
	2019	2018	2019	2018
Salaires et traitements de la direction	\$ 452,500	\$ 461,300	\$ 2,331,400	\$ 1,387,690
Jetons de présence	25,000	18,750	176,875	118,750
Paielements fondés sur des actions	756,590	- 535,534	1,314,590	2,131,783
	\$ 1,234,090	\$ - 55,484	\$ 3,822,865	3,638,223

Selon IAS 24, les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de la Société. La rémunération des administrateurs et des principaux dirigeants est déterminée par le conseil d'administration de la Société en fonction des performances individuelles et des tendances du marché.

Au 31 juillet 2019, la dette envers les administrateurs et les dirigeants de la Société est d'environ 20 000 \$ (2018 : néant). Ce montant n'est pas garanti, ne porte pas d'intérêt et ne comporte pas de modalités de remboursement déterminées.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et les passifs financiers étaient classés comme suit :

	Actifs au coût amorti	Actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	Passifs au coût amorti	Total
Au 31 juillet 2019				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	\$ 5,539,544	\$ 798,145	\$ -	\$ 6,337,689
Montants à recevoir	186,582	-	-	186,582
Dépôt pour remise en état	1,639,190	-	-	1,639,190
Fournisseurs et charges à payer	-	-	1,500,438	1,500,438
Accords de financement d'équipement	-	-	547,193	547,193

	Actifs au coût amorti	Actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	Passifs au coût amorti	Total
Au 31 juillet 2018				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	\$ 2,167,354	\$ 18,069,276	\$ -	\$ 20,236,630
Dépôt pour remise en état	3,972,976	-	-	3,972,976
Fournisseurs et charges à payer	-	-	2,585,302	2,585,302
Accords de financement d'équipement	-	-	383,006	383,006

La valeur comptable de la trésorerie, des montants à recevoir, du dépôt pour remise en état et des fournisseurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur, car ces instruments ont des échéances courtes. La valeur comptable des accords de financement d'équipement se rapproche de leur juste valeur, car la majorité de ces instruments ont des échéances courtes.

Une hiérarchie des justes valeurs classe les méthodes et les hypothèses utilisées pour déterminer la juste valeur des actifs financiers pour lesquels une juste valeur est comptabilisée dans l'état de la situation financière. Ces données sont classées selon trois niveaux.

Niveau 1 – Cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Données concernant l'actif ou le passif considéré, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.

Niveau 3 – Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif considéré.

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs financiers de la Société évalués à la juste valeur selon les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au 31 juillet 2019 :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Au 31 juillet 2019				
Équivalents de trésorerie	798,145	-	-	798,145
Au 31 juillet 2018				
Équivalents de trésorerie	18,069,276	-	-	18,069,276

Les montants de juste valeur sont des estimations effectuées à un moment donné et peuvent ne pas refléter la future juste valeur. Les évaluations sont subjectives par nature, comportent des incertitudes et nécessitent un degré important de jugement.

Un résumé des risques auxquels est exposée la Société et de leur incidence sur les instruments financiers de la Société est présenté ci-dessous. Il n'y a pas eu de changement important aux risques, aux objectifs, aux politiques et aux procédures relatifs à la gestion des risques pendant les exercices terminés le 31 juillet 2019 et 2018.

Risque de crédit

Le risque de crédit de la Société est principalement attribuable à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie. La Société n'a aucune concentration importante du risque de crédit découlant de ses activités. La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de certificats de placement garanti détenus auprès d'institutions financières réputées, pour lesquels la direction est d'avis que le risque de perte est faible. Les montants à recevoir représentent principalement des remboursements de crédit de taxe sur les intrants dus par des organismes gouvernementaux. La direction est d'avis que la concentration du risque de crédit à l'égard de ces instruments financiers est faible.

Risque de liquidité

La Société gère le risque de liquidité en maintenant des soldes adéquats de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. La Société surveille et passe en revue continuellement les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie prévisionnels, et assure la symétrie des échéances des actifs et des passifs financiers.

Au 31 juillet 2019, la Société avait des actifs courants de 8 937 906 \$ (2018 : 22 697 031 \$) pour régler des passifs courants de 2 124 225 \$ (31 juillet 2018 : 3 055 733 \$). Au 31 juillet 2019, environ 1 330 000 \$ des passifs financiers de la Société ont des échéances contractuelles de moins de 30 jours et sont assujettis à des conditions normales de crédit.

Passif	Total	Paiements exigibles par période			
		< 1 an	1 à 3 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Fournisseurs et charges à payer	\$ 1,500,438	\$ 1,500,438	\$ -	\$ -	\$ -
Accords de financement d'équipement	547,193	532,133	15,060	-	-
Provision pour remise en état	3,672,395	91,654	384,356	418,428	2,777,957

Risque de marché – Risque de taux d'intérêt

Les équivalents de trésorerie de la Société sont exposés au risque de taux d'intérêt, car ils portent intérêt à des taux variables. La politique de gestion du risque de taux d'intérêt de la Société consiste à acheter des investissements très liquides dont la durée jusqu'à l'échéance est d'une année ou moins au moment de l'achat. Selon les soldes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 31 juillet 2019, une variation de 0,1 % des taux d'intérêt pourrait se traduire par une variation correspondante de la perte nette d'environ 6 000 \$.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

En septembre 2019, la Société a nommé M. Jaime Horvat à son conseil d'administration. M. Horvat est un haut dirigeant qui connaît beaucoup de succès depuis vingt ans dans le domaine de la gestion d'actifs et qui possède une vaste expérience des marchés nord-américains et mondiaux. Il apporte à la Société une grande expertise des marchés financiers, notamment en matière d'analyse financière, de budgétisation des capitaux et de mobilisation des parties prenantes, de même qu'un sens des questions environnementales, sociales et de gouvernance.

En octobre 2019, la Société a conclu un placement privé pour un produit brut de 6 222 954 \$ par l'émission de 7 036 900 actions ordinaires de la Société qui seront considérées comme des actions accréditives. Les actions ont été émises en tranches, la première tranche étant constituée de 5 813 900 actions accréditives au prix unitaire de 0,86 \$ émises à des fonds gérés par Sprott Asset Management LP, Goodman & Company Investment Counsel Inc. et Middlefield Group, chaque entité résidant à l'extérieur de la province de Québec, et la deuxième tranche étant constituée de 1 223 000 actions accréditives au prix unitaire de 1,00 \$ émises à

des investisseurs résidant au Québec. La société utilisera le produit pour engager des dépenses de prospection admissibles et renoncera aux dépenses admissibles dont la date d'entrée en vigueur est au plus tard le 31 décembre 2019. Les actions accréditatives font l'objet d'une période de rétention de quatre mois. Dans le cadre de cette offre, la Société a versé des honoraires d'intermédiation pour certaines souscriptions, de même que des honoraires de services-conseils financiers versés à GMP Securities L.P., à Cormark Securities Inc., à Corporation Canaccord Genuity et à Haywood Securities Inc. correspondant au total à 1,5 % du produit brut.

INFORMATIONS SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Nombre de :	Au 31 juillet 2019	Au 17 octobre 2019
Actions ordinaires	62,060,578	69,097,478
Options	250,000	250,000
Bons de souscription	14,030,000	14,030,000

RISQUES ET INCERTITUDES

Nature des activités de prospection et d'exploitation minière et projets de mise en valeur

Les activités de prospection minière sont de nature hautement spéculative. Rien ne garantit que les efforts de prospection porteront fruit. Même lorsqu'une minéralisation est découverte, il peut s'écouler plusieurs années avant le début de la production, période au cours de laquelle la faisabilité économique de la production peut varier. L'établissement de réserves minérales prouvées et probables par le forage nécessite des dépenses considérables. Compte tenu de ces incertitudes, aucune garantie ne peut être donnée que les programmes de prospection déboucheront sur l'établissement ou l'expansion de ressources ou de réserves minérales. Rien ne garantit que les dépenses engagées par la Société pour la recherche et l'évaluation de gisements minéralisés déboucheront sur la découverte ou la mise en valeur de quantités commerciales de minerai.

Les activités d'exploitation minière impliquent généralement un degré de risque élevé. Les activités de la Société sont assujetties aux dangers et aux risques normalement associés à la prospection et à la mise en valeur minières, y compris les risques environnementaux, les explosions et les formations ou les pressions géologiques inusitées ou imprévues. Ces risques pourraient causer l'endommagement ou la destruction des terrains miniers, des lésions corporelles, des dommages environnementaux, des retards dans les activités minières et des pertes financières, ou entraîner une éventuelle responsabilité légale.

Problèmes de liquidité et financements futurs

La Société devra engager des dépenses d'investissement et des dépenses d'exploitation pour la prospection et la mise en valeur de ses terrains, ainsi que pour le fonds de roulement. Rien ne garantit que la Société réussira à obtenir le financement nécessaire en cas de besoin. Les seules sources de financement futur qui s'offrent actuellement à Troilus sont la vente de capitaux propres, la vente d'investissements existants (qui peuvent être illiquides) ou l'offre d'une participation dans ses terrains. Aucune garantie ne peut être donnée que des fonds seront disponibles pour l'exploitation. Si la Société ne réussit pas à obtenir du financement supplémentaire en temps opportun, elle pourrait être obligée de réduire ou de retarder son projet d'exploitation, ou d'y mettre fin, et pourrait perdre les actifs et les activités d'exploitation.

En raison de la volatilité des marchés, il pourrait être difficile, voire impossible, pour la Société d'obtenir du financement par emprunts ou par capitaux propres à des conditions acceptables. Si la Société ne réussit pas à obtenir du financement supplémentaire en temps opportun, elle pourrait être obligée de reporter ou de ralentir ses projets de mise en valeur, de renoncer à ses droits sur une partie ou l'ensemble de ses terrains, ou de réduire certaines de ses activités ou d'y mettre fin.

Calcul des ressources minérales

Un degré d'incertitude est associé au calcul et à l'estimation des ressources minérales et des teneurs en métaux correspondantes qui seront extraites et récupérées. Jusqu'à ce que les ressources soient effectivement extraites et traitées, les quantités de minéralisation et les teneurs en métaux doivent uniquement être considérées comme des estimations. Tout changement significatif à la quantité des ressources minérales, aux teneurs en métaux et aux taux de récupération de ces métaux peut avoir une incidence sur la viabilité économique des activités de la Société.

Aucune réserve minérale estimée pour le projet Troilus

Le projet Troilus en est à la phase de la prospection, et les travaux effectués ne sont pas suffisants pour définir une réserve minérale. La Société ne garantit pas que la poursuite des travaux sur le terrain permettra de définir la minéralisation avec suffisamment de certitude ni de déterminer que les quantités sont suffisantes pour conclure qu'il s'agit d'une réserve minérale.

Risques environnementaux et liés à la santé et à la sécurité

Les activités de la Société sont assujetties à un large éventail de lois et règlements régissant la protection de l'environnement ainsi que la santé et la sécurité des employés. Les lois environnementales évoluent vers des normes et des mesures d'application plus strictes et des amendes et des pénalités plus sévères en cas d'infraction. Le coût de la conformité aux changements apportés à la réglementation gouvernementale risque d'entraîner une diminution de la rentabilité des activités. Par ailleurs, toute non-conformité aux lois et aux règlements applicables pourrait avoir des conséquences néfastes importantes pour la Société, y compris la suspension ou la cessation de ses activités.

La prospection et les activités minières comportent des risques de rejets dans les sols, les eaux de surface et les eaux souterraines, de métaux, de produits chimiques, de carburants, de liquides ayant des propriétés acides et d'autres contaminants. Les sociétés minières sont toujours exposées à un risque important de contamination de l'environnement découlant de leurs activités de prospection et d'exploitation passées et présentes. Le projet Troilus est une ancienne mine assujettie à d'importantes responsabilités et obligations de remise en état du site. Troilus peut être tenue responsable de toute contamination de l'environnement et de tout dommage causé aux ressources naturelles pouvant survenir sur les terrains qu'elle détient ou exploite actuellement ou qui se sont produits avant ou pendant l'acquisition et l'exploitation de ces terrains. Rien ne garantit qu'il n'existe aucune obligation potentielle de réparer liée à une contamination ou à un dommage causé par les activités passées sur le site du projet Troilus, ni qu'il ne sera pas allégué que la Société est responsable d'obligations antérieures liées au projet Troilus.

Mise hors service et remise en état

Les organismes de réglementation environnementale exigent de plus en plus des assurances financières afin que les coûts de mise hors service et de remise en état soient effectivement assumés par les parties concernées, et non par le gouvernement. Il est impossible de prévoir le niveau de mise hors service et de remise en état (et donc les assurances financières connexes) que les organismes de réglementation demanderont à l'avenir.

Assurance

Les activités de la Société sont hautement capitalistiques et sont exposées à des risques et à des dangers, y compris la pollution de l'environnement, les accidents ou les déversements, les accidents de travail ou de transport, les conflits de travail, les changements à la réglementation, les phénomènes naturels (comme les intempéries, les tremblements de terre, les ruptures de parois et les effondrements), ainsi que les formations géologiques inusitées ou imprévues. La plupart de ces risques et dangers sont susceptibles de causer l'endommagement ou la destruction des terrains miniers ou des futures installations de traitement de la Société, des blessures ou des décès, des dommages environnementaux, des retards, des interruptions ou un arrêt des activités de prospection ou de mise en valeur de la Société, un retard dans l'obtention des approbations réglementaires pour le transport de ses produits ou l'impossibilité de les obtenir, ou des coûts, des pertes financières et une responsabilité légale potentielle et des mesures gouvernementales défavorables. Troilus pourrait faire l'objet de réclamations ou subir une perte en raison de risques ou de dangers contre lesquels elle n'est pas assurée ou ne peut pas s'assurer, ou a choisi raisonnablement de ne pas le faire. Cette absence d'assurance pourrait causer un préjudice financier important à Troilus.

Cours des métaux

Les cours des métaux précieux fluctuent grandement et subissent les effets de nombreux facteurs indépendants de la volonté de la Société. Les taux d'intérêt, le taux d'inflation, l'offre mondiale de produits minéraux et la stabilité des taux de change sont tous des facteurs qui peuvent provoquer d'importantes fluctuations des cours. Ces facteurs économiques externes sont eux influencés par les tendances mondiales dans les investissements, les politiques budgétaires nationales, les systèmes monétaires et les événements politiques. Le cours de l'or et de l'argent a beaucoup fluctué au cours des dernières années. Une baisse future des cours pourrait rendre la production commerciale impraticable et ainsi avoir un effet défavorable important sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. En outre, la capacité de la Société à financer ses activités et l'évaluation des sociétés investisseuses dépendront largement du cours des métaux précieux.

Concurrence

La Société est en concurrence avec un grand nombre d'autres sociétés minières qui possèdent beaucoup plus de ressources qu'elle. Une telle concurrence pourrait faire en sorte que la Société ne soit pas en mesure d'acquérir les terrains souhaités, de recruter et fidéliser des employés qualifiés ou d'obtenir les fonds nécessaires pour financer ses activités ou assurer la mise en valeur de ses terrains. L'incapacité de la Société à faire concurrence à d'autres sociétés minières pour ces ressources pourrait avoir un effet défavorable important sur ses résultats d'exploitation et ses activités.

Risque lié à un vice de titre

La Société a fait enquête sur ses droits d'exploitation du projet Troilus et, à sa connaissance, ses droits sont en règle. Toutefois, rien ne garantit que ces droits ne seront pas révoqués, ni modifiés considérablement, à son détriment. Rien ne garantit plus que les droits de la Société ne seront pas remis en question ou contestés par des tiers, y compris les communautés autochtones.

Certaines des concessions minières de la Société et celles détenues par des tiers pourraient se chevaucher, et le titre de ces dernières pourrait être considéré comme plus ancien. La concession plus récente est seulement invalide dans les zones où elle chevauche une concession plus ancienne. La Société n'a pas identifié lesquelles de ses concessions minières, le cas échéant, chevauchent une concession plus ancienne détenue par un tiers.

Bien que la Société n'ait pas connaissance d'incertitudes liées à des titres du projet Troilus, rien ne garantit que de telles incertitudes n'entraîneront pas de futures pertes ni de dépenses supplémentaires, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les flux de trésorerie, les revenus, les résultats d'exploitation et la situation financière futurs de la Société.

Portefeuille de terrains limité

À l'heure actuelle, la Société possède une participation dans le terrain Troilus Gold. Par conséquent, à moins que la Société acquière des participations dans d'autres terrains, tout fait nouveau négatif touchant ce terrain pourrait avoir un effet défavorable important sur la Société et une incidence négative considérable sur la production minière, la rentabilité, la performance financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Engagements liés aux terrains

Les terrains miniers de la Société pourraient être assujettis à divers paiements fonciers, redevances ou engagements de travail. Si la Société ne s'acquitte pas de ses obligations de paiements ou ne respecte pas ses engagements en vertu de ces ententes, elle pourrait perdre sa participation dans le terrain.

Licences et permis, lois et règlements

Les activités de prospection et de mise en valeur de la Société (et celles des entités dépendantes) nécessitent des permis et des autorisations d'organismes gouvernementaux, et sont assujetties à un vaste éventail de lois et de règlements fédéraux, provinciaux et locaux qui régissent la prospection, la mise en valeur, la production, le transport, les exportations, l'impôt, les normes du travail, la santé au travail, la sécurité dans les mines et d'autres questions. Ces lois et règlements peuvent être modifiés et devenir plus stricts, ce qui peut rendre la mise en conformité plus longue et plus coûteuse. De plus, la Société pourrait être tenue d'indemniser les personnes qui subissent des pertes ou des dommages causés par ses activités. La Société devra obtenir des licences et permis supplémentaires de divers organismes gouvernementaux pour poursuivre ses activités de prospection et de mise en valeur. Rien ne garantit que la Société sera en mesure d'obtenir et de conserver l'ensemble des licences, permis et autorisations requis pour la prospection et la mise en valeur de ses terrains (ni que ses entités dépendantes y parviendront).

Relations avec les communautés et permis d'exploitation

Les relations de la Société avec les communautés locales et les Premières nations de la région sont essentielles à la future réussite de ses activités existantes, ainsi qu'à la mise en valeur et à l'exploitation potentielles de son projet Troilus. L'incapacité de la Société à conserver de bonnes relations avec les communautés locales et les Premières nations pourrait susciter une opposition et causer des difficultés pour la Société. De plus, le public se préoccupe de plus en plus des effets perçus des activités minières sur l'environnement et sur les collectivités touchées par ces activités. Des ONG et des groupes de la société civile, dont certains s'opposent à la mise en valeur des ressources, font souvent entendre leur objection au secteur minier et à ses pratiques, notamment l'utilisation de substances dangereuses et la manipulation, le transport et le stockage de déchets comme les déchets dangereux. La mauvaise presse générée par ces ONG, ces groupes de la société civile ou d'autres personnes à l'égard de l'industrie extractive en général ou des activités de la Société en particulier pourrait influencer négativement sur elle et sa réputation. Une atteinte à la réputation pourrait miner la confiance des investisseurs, multiplier les obstacles quant à l'établissement et au maintien de relations avec les communautés et compromettre la capacité globale de la Société à faire progresser ses projets, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Membres clés du personnel

Les cadres dirigeants de la Société jouent un rôle clé dans sa réussite, tout comme le recrutement d'employés qualifiés pour accompagner la croissance de la Société. Le nombre de personnes qui se spécialisent dans l'acquisition, la prospection et la mise en valeur de terrains miniers est limité, et la concurrence pour les embaucher est féroce, particulièrement au Québec. À mesure que ses activités croissent, la Société aura besoin de plus de membres du personnel clés en finance, en administration et réglementation, ainsi que de travailleurs miniers et de personnel d'exploitation. Si la Société ne parvient pas à attirer et à former du personnel compétent, l'efficacité de ses activités pourrait être touchée, ce qui

pourrait avoir un effet défavorable sur ses flux de trésorerie, ses revenus, ses résultats d'exploitation et sa situation financière futurs.

Dépendance par rapport à des tiers

La Société s'est fiée à des consultants, des géologues, des ingénieurs et d'autres personnes, et entend continuer à s'appuyer sur leur expertise en prospection et mise en valeur. Des dépenses importantes sont nécessaires pour construire des mines, établir la présence de ressources et de réserves minérales grâce à des forages, mener des études sur les impacts culturels et environnementaux, concevoir des processus métallurgiques pour extraire le métal du minerai et, dans le cas de nouveaux terrains, mettre sur pied les infrastructures de prospection et l'usine. Si les tiers ne font pas leur travail adéquatement ou en temps opportun, ou s'ils font preuve de négligence, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur la Société.

Fluctuations du cours de l'action

Les cours des titres de nombreuses sociétés, particulièrement les petites sociétés minières, peuvent subir d'importantes fluctuations qui ne sont pas nécessairement liées à la performance opérationnelle, à la valeur sous-jacente des actifs ou aux perspectives d'avenir de ces sociétés. Rien ne garantit que le cours de l'action de la Société ne fluctuera pas.

Conflits d'intérêts

Il se peut que les administrateurs et les dirigeants de la Société soient ou deviennent administrateurs ou dirigeants d'autres sociétés déclarantes ou aient des participations importantes dans d'autres sociétés de ressources minérales. Dans la mesure où il est possible que ces autres sociétés participent à des entreprises auxquelles la Société peut participer, il se peut que les administrateurs et dirigeants de la Société aient un conflit d'intérêts dans la négociation et la conclusion de modalités concernant l'ampleur de cette participation. La Société, ses administrateurs et ses dirigeants s'efforceront de diminuer la possibilité de ces conflits. Si un tel conflit d'intérêts survient à une réunion des administrateurs de la Société, l'administrateur visé par un tel conflit doit s'abstenir de voter pour ou contre l'approbation de cette participation ou de ces modalités. Dans les cas appropriés, la Société établira un comité spécial d'administrateurs indépendants pour examiner une situation de conflit d'intérêts potentiel pour un ou plusieurs administrateurs ou dirigeants. Pour décider si la Société participera ou non à un programme particulier et fera l'acquisition d'une participation à ce titre, les administrateurs tiendront principalement compte des avantages potentiels pour la Société, du degré de risque auquel la Société pourrait être exposée et de sa situation financière à ce moment. À part ceux indiqués ci-dessus, la Société n'a pas d'autres procédures ou mécanismes en place pour gérer les conflits d'intérêts.

Conjoncture financière mondiale

À l'avenir, la Société devra mobiliser des fonds supplémentaires pour la mise en valeur de ses projets et de ses autres activités en émettant des titres de capitaux propres ou des titres d'emprunt supplémentaires. À l'heure actuelle, la conjoncture financière et économique mondiale est de plus en plus marquée par l'incertitude. Les incertitudes économiques ont un effet négatif sur l'accès au financement et pourraient avoir une incidence sur la capacité de la Société à obtenir du financement par capitaux propres ou par emprunt et, le cas échéant, sur les modalités exigées. Si ces niveaux élevés de volatilité et de perturbations des marchés continuent, il se peut que la Société ne puisse pas obtenir le financement par emprunt ou par capitaux propres approprié. Si plus de capital est obtenu grâce à l'émission de

nouvelles actions, les actionnaires pourraient subir les effets d'une dilution. Des emprunts futurs de la part de la Société ou de ses filiales pourraient augmenter le degré de risque financier et de risque de taux d'intérêt courus par la Société, car elle devra assumer le service de ses dettes.

Aucun produit

Au moment du présent rapport, la Société n'a pas comptabilisé de produits tirés de ses activités. Elle n'a pas non plus amorcé la production sur ses terrains. Rien ne garantit que la Société détiendra toujours des ressources en capital suffisantes pour poursuivre son exploitation, ni qu'elle n'enregistrera pas de pertes importantes bientôt, ni qu'elle sera rentable à l'avenir. Les charges et les dépenses d'investissement de la Société augmenteront à mesure que la prospection et la mise en valeur potentielle de ses terrains progresseront et nécessiteront des consultants, du personnel et des équipements supplémentaires. La Société s'attend à continuer à subir des pertes jusqu'à ce qu'elle démarre sa production commerciale et génère des produits suffisants pour financer ses activités en cours. La mise en valeur des terrains de la Société continuera de demander la mobilisation importante de ressources. Rien ne garantit que la Société pourra poursuivre son exploitation, générer des produits, ni atteindre le seuil de rentabilité.

Obligations à titre de société ouverte et autres obligations réglementaires

La Société est assujettie à des règlements en constante évolution en matière de gouvernance d'entreprise et de communication de l'information. Ces obligations ont accru les coûts de conformité et le risque de non-conformité de la Société, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur le cours de son action.

La Société est assujettie à des règlements changeants qui sont pris par des organismes gouvernementaux et autoréglementés, y compris les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, les bourses de valeurs et l'International Accounting Standards Board. Ces règlements évoluent, et leur envergure et complexité continuent d'augmenter, ce qui crée de nombreuses nouvelles exigences. Par exemple, le 1^{er} juin 2015, la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif* est entrée en vigueur. En vertu de cette loi, les sociétés minières doivent rendre publics les paiements qu'elles font à tous les paliers de gouvernement, au pays et à l'étranger. Les efforts déployés par la Société pour se conformer au fardeau réglementaire de plus en plus important pourraient faire augmenter les frais généraux et administratifs. Le temps et l'attention de la direction pourraient aussi être consacrés à des activités de conformité plutôt qu'à des activités générant des produits.

Gestion de la croissance

La Société pourrait être exposée à des risques liés à la croissance, comme des contraintes de capacité et des pressions sur ses systèmes et contrôles internes. Pour pouvoir gérer sa croissance efficacement, la Société devra continuer de mettre en place et d'améliorer ses systèmes opérationnels et financiers, et d'agrandir, de former et de gérer son bassin d'employés. L'incapacité de la Société à bien gérer cette croissance pourrait avoir un effet défavorable important sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses perspectives d'avenir.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il incombe à la direction de la Société d'établir et de maintenir des contrôles de communication de l'information et un contrôle interne à l'égard de l'information financière efficaces. Le système de contrôle interne a été conçu pour fournir une assurance raisonnable à la direction de la Société quant à la préparation et à la présentation des états financiers.

La direction de la Société, avec l'aide du chef de la direction et du chef des finances, a évalué l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société en date du 31 juillet 2019. Pour procéder à cette évaluation, la direction s'est appuyée sur les critères définis dans l'Internal Control – Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. Après cette évaluation, le chef de la direction et le chef des finances de la Société ont conclu qu'en date du 31 juillet 2019, les contrôles internes à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société étaient efficaces pour fournir une assurance raisonnable que l'information devant être communiquée par la Société dans les rapports qu'elle dépose est consignée, traitée, résumée et présentée dans des délais appropriés. Il n'y a eu aucun changement dans les contrôles internes de la société à l'égard de l'information financière pendant l'exercice terminé le 31 juillet 2019 qui a eu ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence significative sur les contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière.

La direction de Troilus, y compris chef de la direction et le chef des finances, ne s'attend pas à ce que les contrôles internes à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société préviennent ou détectent la totalité des erreurs et des fraudes. Un système de contrôle interne efficient, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne peut donner qu'une assurance raisonnable, et non absolue, de l'atteinte des objectifs des contrôles à l'égard de l'information financière.

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes comptables de la Société sont présentées dans la note 3 de ses états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice terminé le 31 juillet 2019.

Méthodes comptables nouvelles

L'IASB ou l'IFRIC ont publié certaines positions officielles qui sont obligatoires pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018. Bon nombre d'entre elles ne s'appliquent pas ou n'ont pas d'incidence importante sur la Société et ont été exclues.

IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions* (« IFRS 2 ») a été modifiée par l'IASB en juin 2016 afin de clarifier la comptabilisation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie qui comprennent une condition de performance, le classement des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net ainsi que la comptabilisation des modifications de transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui étaient réglées en trésorerie et qui sont maintenant réglées en instruments de capitaux propres. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société a adopté cette norme le 1^{er} août 2018 et l'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence importante.

IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») a été publiée par l'IASB en novembre 2009, avec des ajouts en octobre 2010 et en mai 2013, et remplacera IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). IFRS 9 utilise une approche unique pour déterminer si un actif financier est évalué au coût amorti ou à la juste valeur, en remplacement des nombreuses règles d'IAS 39. L'approche exposée dans IFRS 9 se fonde sur la manière dont une entité gère ses instruments financiers dans le cadre de son modèle économique et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La plupart des exigences d'IAS 39 relatives au classement et à l'évaluation des passifs financiers sont reprises sans changement par IFRS 9, à l'exception du fait qu'une entité qui choisit d'évaluer un passif financier à la juste valeur doit comptabiliser la partie de toute variation de sa juste valeur due à des variations du risque de crédit de l'entité dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans le résultat net. La nouvelle norme exige également l'utilisation d'une méthode de dépréciation unique, remplaçant les nombreuses méthodes de dépréciation d'IAS 39. IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société a adopté cette norme le 1^{er} août 2018 et l'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence importante. La Société a adopté IFRS 9 de façon rétrospective sans retraitement des informations de la période précédente. Par conséquent, ces informations sur les instruments financiers pour l'exercice terminé le 31 juillet 2018 ont été comptabilisées selon l'ancienne méthode comptable de la Société, conformément à IAS 39.

Méthodes comptables futures

En octobre 2018, IAS 1, *Présentation des états financiers* (« IAS 1 ») et IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* (« IAS 8 ») ont été modifiées pour clarifier la définition du terme « significatif » et de ses caractéristiques. La nouvelle définition met l'accent sur l'idée qu'une information est significative si on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent en se fondant sur ces états financiers. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. L'adoption anticipée est permise.

IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 ») remplace IAS 17, *Contrats de location* (« IAS 17 »). Le nouveau modèle exige la comptabilisation de la quasi-totalité des contrats de location à l'état de la situation financière du preneur à titre d'obligations locatives reflétant les paiements de loyers futurs et d'actifs au titre du droit d'utilisation, à l'exception de certains contrats de location à court terme et contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. En outre, les paiements de loyers doivent être présentés dans le tableau des flux de trésorerie, dans les activités d'exploitation en ce qui se rapporte aux intérêts et dans les activités de financement en ce qui se rapporte au principal. IFRS 16 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et peut être appliquée de façon rétrospective pour chaque période antérieure pour laquelle elle présente l'information financière (application rétrospective intégrale) ou de façon rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application (application rétrospective modifiée). La Société a l'intention d'adopter cette méthode comptable à compter du 1^{er} août 2019 et d'utiliser l'application rétrospective modifiée. Selon les données des contrats de location au 31 juillet 2019, on prévoit qu'un montant d'environ 1,16 M\$ sera comptabilisé à l'égard de l'actif au titre du droit d'utilisation, qu'un montant d'environ 1,18 M\$ sera comptabilisé à l'égard des obligations locatives (à court terme et à long terme) et que la différence sera comptabilisée à titre d'ajustement du déficit.

IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* (« IFRIC 23 ») a été publiée en juin 2017 afin d'apporter des éclaircissements sur le traitement comptable des incertitudes liées aux impôts. L'IFRS Interpretations Committee a conclu qu'une entité doit déterminer s'il est probable qu'un traitement fiscal incertain sera accepté par l'administration fiscale. Si l'entité détermine qu'il est probable que l'administration fiscale accepte le traitement fiscal incertain, elle doit déterminer le bénéfice imposable (la perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt non utilisés ou les taux d'impôt en fonction du traitement fiscal qu'elle applique ou prévoit appliquer dans sa déclaration fiscale. Si l'entité détermine qu'il n'est pas probable que l'administration fiscale accepte le traitement fiscal incertain, elle doit refléter l'effet de cette incertitude dans la détermination du bénéfice imposable (de la perte fiscale), des bases fiscales, des pertes fiscales non utilisées, des crédits d'impôt non utilisés et des taux d'impôt. IFRIC 23 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise.

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers de la Société conformément aux IFRS exige que la direction pose des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir relativement aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice considéré. Ces estimations et hypothèses ont une incidence sur la valeur comptable des actifs, sur les décisions de capitaliser ou de passer en charges les coûts de prospection et de mise en valeur, ainsi que sur l'estimation des coûts des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation et des coûts de remise en état. Parmi les autres estimations importantes faites par la Société, mentionnons les facteurs qui influent sur l'évaluation de la rémunération à base d'actions et celle des comptes d'impôt sur le résultat. La Société revoit régulièrement ses estimations et hypothèses, mais les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et ces différences pourraient être significatives.

Le 17 octobre 2019